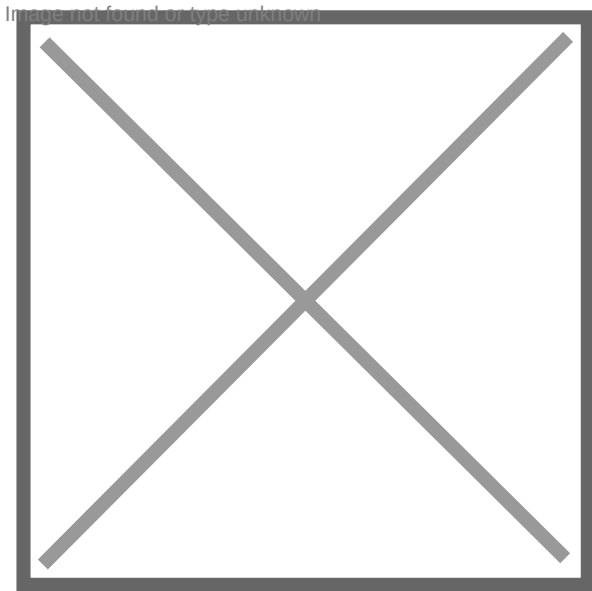




Insultes-propos diffamatoires sur pseudo-avec mon prenom-blog

Par **Molie**, le **19/01/2013** à **19:15**

Bonsoir a vous. Je tiens un blog sur un site tres connu des jeunes,depuis 8 mois. Je discutai avec un pseudo masculin. Il m a propose de le rejoindre sur une plate forme de messagerie en direct. J ai accepte car tout deux des personnes adultes et responsables. Sur ce site nous avions un autre pseudo. Conversations virtuelles a ce qu on cotoie helas desormais... Evitant de repondre a des questions trop intimes. Et ne schant pas envoyer de photo de ce cite,je n avais "que ma"photo personnelle,quand meme. Soudain la conversation a pris un tournant,ou ce pseudo a commence a me dire "qu il n y avait que des putes sur le site blog". En quelques clics de mon mobile que je ne connai pas encore bien. Desolee des fautes aussi. Je suis vite aller sur le site blog ou j ai efface ce pseudo"de mes amis"-je l'ai bloquer. C etait mardi soir. Je tiens un second blog sur la vraie vie,ou je parle des deboires en tout genre. J ai ecrit un article sortie de mon imagination,ou je resumai,les derives sur le net. En faisant une mauvaise manipulation de mon telephone toujours, j ai clique sur son pseudo,par erreur. Ne me connectant ni le spir et encore moins la nuit...Le temps a passe jusqu a vendredi matin(hier), ou un autrz pseudo avec qui nous partagions des messages de nos blogs,m envoie un messge,me signifiant "que -le dit pseudo-bloque lui a envoyer un message"pour lui signifier que j etais un homme-et une sale pute". Les messages injurieux n ont fait que commencer.125 mails depuis hier apres midi. Alors que j en recois max 10 par jour. J ai "signaler l abus " du pseufo et de ses mots durs.insutants.degradants. :demande pride en compte 12 hrs apres. Ce matin a mon reveil mon mur est tager de mots infames: pute et j en passe une 12 ene en tout avec mon prenom. Mon surnom. La ville ou je reside certe grande,mais quand meme? Ce matin on a pas arrete de me demander si j etais une p..e,mon tarif , mon prenom. Toutes mes photos de blog tegees avec ses 12 mots terribles,qui me depassent. Je suis salie. Complettement demunie. Honteuse car mon blog n etait connu de personne, la dans le mur de recherche google j arrive en premier avec kes 12 mots qui me collent a la peau et me donne

envie de vomir. J ai signale 17 profils depuis ce matin. Je n ai pas repondu a aucune des insultes,car trop sous le choc. Envie de tout plaquer. Tout. Depuis j ai pu modifie et arreter que les gens puissent m envoyer des messages d insultes. Partant qu on etait des adultes mon blog etant "leger"mais yres soft. J ai peur de la reaction de la police qu ils me jugent? J ai peur de ne pas tenir le week end? Je sais une femme n a pas le droit de parler de sensualite. Les insultes continuent et tout apparait sur google.1ere page (prenom de pseudo)? Bref j ai peur? J ai mal ? Je ne suis meme pas en colere c est pire je suis blessee dans ma chaire de femme. Quels sont mes droits??puis aller porter plainte ? Car je n ai rien pu editer ni imprimer etant d un mobile? Que dois je faire pour toutes ses injures liees toutes a mon etre de femme????? Merci de me repondre si bous le pouvez.cdlt.

Par **citoyenalpha**, le **20/01/2013 à 17:21**

Bonjourrrnnvous pouvez déposer plainte pour injure publique. il conviendra d'imprimer les pages où sont contenus ces propos.rnVotre téléphone peut être fournie aux forces de l'ordre afin qu'il relève les injures mais qui là seront privées. rnrnRestant à votre disposition.

Par **Molie**, le **20/01/2013 à 17:27**

Je vous remercie des conseils. Je vais aller demain à la gendarmerie,je vous tiendrai informé,pour servire a mon tour de ce qui pourra etre utiles a d'autres femmes. Cependant j ai peur que la police ne veuillent pas prendre une plainte de ce genre?merci a vous .Salutations distinguees.

Par **citoyenalpha**, le **20/01/2013 à 17:33**

L'injure publique envers un particulier est un délit passible de 12 000 euros d'amende (article 33 alinéa 2 de la loi sur la presse). On pourra noter qu'à l'inverse, l'injure proférée en privé est une contravention de première classe (article R 621-2 du Code pénal) passible de 38 euros d'amende (article 131-13 du Code pénal).rnrnAinsi, l'injure se définit traditionnellement par quatre éléments constitutifs :rnrn la désignation de personnes déterminées : l'injure ne peut s'exprimer qu'à l'encontre d'une personne clairement identifiée ;rn l'intention coupable ;rn un élément de publicité : par définition, l'injure publique doit faire l'objet d'une publicité ;rn des propos ou invectives injurieux ou outrageants : la nature de propos proférés conditionnera la qualification d'injure.

Par **Molie**, le **21/01/2013 à 14:53**

Bonjour citoyenalpha, Donc voici, je suis aller depoter plaintr ce matin. Elle a été enregistrer. Il faut attendre voir si la plainte debouchera,sous 3 mois. En attendant et bien,plus d acces au site. Je trouve quand meme preciser, que dans une "affaire"de ce genre la,il y a bien,et(meme si c'est peu evoquer)2 victimes. Je vous informerai des suites ou non, a venir. Derniere petite

precision : le blog a ete cloturé. Et l'autre pseudo....lui a juste changer de pseudo. Je vous remercie de votre aide. Salutations à vous. Molie

Par **Molie**, le **24/01/2013** à **09:24**

Bonjour, J'aimerais trouver un avocat qui puisse s'occuper de mon dossier. Quel sorte d'avocat puis je contacter? Est qu'un Avocat accepte l'aide juridictionnelle dans ce cas précis?? Il y a de la pub sur Google avec mes infos. Je suis à bout de nerfs. Je n'en peux plus, c'est un vrai cauchemar. La f.b a été assez négative envers moi. Que dois-je faire, attendre que les insultes cessent? Ou que je cède à la pression? Pour info j'ai dû changer de département. Sur messagerie je peux vous le donner. Cordialement

Par **citoyenalpha**, le **24/01/2013** à **11:03**

BonjourrrnVous pouvez vous faire assister d'un avocat. Pour une première approche vous pourriez par exemple vous rendre à une consultation gratuite (voir dans votre mairie ou CDAD du département)rnUn avocat peut accepter l'aide juridictionnelle mais n'y ait pas contraint.